



Reprise officielle de l'irrigation à l'eau REUT : une avancée majeure pour notre golf

Nous avons le plaisir de vous annoncer que l'autorisation officielle d'arrosage à l'eau REUT (eaux usées traitées) vient de nous être accordée. Cette décision, délivrée par la préfecture du Var, marque l'aboutissement d'un travail de fond mené avec rigueur et détermination.

Une situation initialement critique

À la suite de l'arrêté préfectoral de décembre 2024, qui suspendait temporairement l'usage de l'eau REUT sur notre golf, notre équipe nouvellement élue a dû reprendre, sans accompagnement, ce dossier complexe. Cette interdiction faisait suite à deux évènements :

- Un procès-verbal de non-conformité établi en août 2024, pointant le non-respect de l'arrêté de 2022 encadrant l'usage de l'eau REUT.
- Le rejet, en septembre 2024, d'un dossier complémentaire jugé insatisfaisant par les autorités concernées.

Une mobilisation immédiate et structurée

Dès leur prise de fonction, les élus ont engagé un plan d'action en quatre phases :

1. Audit technique des installations

Les interruptions d'arrosage à l'été 2024 ont révélé des défaillances critiques, notamment au niveau de l'armoire électrique, cœur de notre système. Plutôt que continuer d'investir immédiatement dans la rénovation du réseau de canalisations (300 000€), il a été décidé de prioriser la remise à niveau et la modernisation des installations électriques (27 000€), avec alertes GSM intégrées. Ce chantier a été confié à un expert de référence dans les golfs français.

Par ailleurs, un nouveau protocole de vidange du lac de stockage, conforme aux exigences environnementales, a été validé. Désormais, en cas de besoin, le trop-plein sera redirigé vers le réseau des eaux usées, écartant tout risque de contamination en milieu marin.

2. Reprise du dialogue institutionnel

Un dialogue constructif a été rétabli avec tous les acteurs : ECCA, Véolia, Préfecture du Var, ARS, et même le ministère de la Transition écologique. Ces échanges ont permis de restaurer la confiance, condition essentielle à la levée de l'interdiction.

3. Recherche de solutions techniques et administratives

Un des obstacles majeurs résidait dans l'exigence de transmission des analyses d'eau sous 48 heures, délai incompatible avec les capacités habituelles des laboratoires. Une modification du référentiel d'analyse a permis de répondre à cette exigence. Un nouveau contrat et un engagement formel ont été remis à la préfecture.

4. Levée de l'interdiction

Malgré le changement de préfet entre M. Philippe Mahé et M. Simon Babre, notre équipe est restée mobilisée. Grâce à un travail de fond et des sollicitations ciblées, nous avons obtenu une décision anticipée, avant la signature du nouveau préfet, soulignant l'importance écologique, économique et touristique de notre golf.

Un avenir désormais sécurisé

Grâce à cette autorisation, nous pouvons désormais aborder la saison estivale avec confiance, aux côtés de notre exploitant « Golf Roches d'Azur », de nos partenaires hébergeurs institutionnels comme privés et de toutes les golfeuses et de tous les golfeurs qui font vivre ce lieu d'exception.

Nous adressons nos remerciements à Marc Calin, Responsable d'exploitation, pour son engagement dans ce dossier, ainsi qu'à l'ensemble de nos partenaires qui nous ont accompagnés dans cette démarche exigeante, mais essentielle à la pérennité de notre patrimoine.

Le 04/06/2025

Christophe CHEFSON / JC PORTELLA / Marc CHAMPROUX / Claire PLANCHE / Philippe PONS